



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°25/24 du 30/04/2024

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Normandie – Travaux d’urgences à la Basilique Notre-Dame de Bonsecours

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2024.26 du 26 février 2024 portant approbation du budget primitif de l’exercice 2024 de la Ville de Bonsecours ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d’urgences à la Basilique Notre-Dame de Bonsecours ;

Considérant que ce projet a été arrêté lors du vote du budget primitif 2024 ;

Considérant que ce projet répond aux critères d’éligibilité pour le versement de cette subvention ;

DÉCIDE

Article premier : de solliciter auprès de la Région Normandie au titre de l’aide pour les édifices protégés des monuments historiques, une aide financière au taux le plus élevé (25%) pour les travaux d’urgences à la Basilique Notre-Dame de Bonsecours. Ces travaux sont estimés à 154 174,00 € HT.

Article deux : de signer tout document se rapportant à cette aide.

Article trois : d’inscrire cette recette au budget 2024 au compte 1322.

Article quatre : Les services sont chargés de l’application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 30 avril 2024.



Laurent GRELAUD
Maire de BONSECOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20240430-25-24-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation